

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 26-426-1932 portant règlement d'administration publique sur les pensions d'invalidité des marins indigènes coloniaux et de leurs ayants cause.

n° 26-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mai 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 16 avril 1932, portant règlement d'administration publique sur les pensions d'invalidité des marins indigènes coloniaux et de leurs ayants cause, publié au Journal officiel de la République française du 22 avril 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 16 avril 1932, portant règlement d'administration publique sur les pensions d'invalidité des marins indigènes et de leurs ayants cause.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.